

le mot de réciprocité ne devrait pas être prononcé mais devrait être anathématisé devant le peuple de ce pays. Je me souviens très bien que durant l'avant-dernière session du Parlement, des membres importants de l'opposition raillaient les ministres et leur reprochaient de ne pas avoir tenu leurs engagements envers le pays et entre autres de ne pas avoir tenu leur promesse de 1893 en faisant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. J'ignore si les circonstances et les nécessités sont les mêmes qui existaient alors, mais je saluerais avec plaisir toute mesure de réforme ou de réduction dans le tarif qui serait prise par le Gouvernement pour diminuer le poids des charges du peuple et trouver une solution à cette grande question du coût de l'existence dont la population des Etats-Unis s'est occupée si vivement durant ces derniers temps.

Le Gouvernement a beaucoup à faire au Canada dans l'intérêt public et je suis persuadé que l'opposition rencontrera parmi les électeurs peu d'encouragement pour l'avenir.

M. LENNOX propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

Sur motion de l'honorable M. Fisher, la Chambre lève sa séance à dix heures et cinq minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 29 novembre 1910.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

1re LECTURE

De divers projets de loi:

Le 1er (bill n° 17), déposé par M. Taylor, New-Westminster, relatif à la compagnie du chemin de fer du sud-est de la Colombie-Anglaise;

Le 2e (bill n° 18), déposé par M. Taylor, New-Westminster, se rapportant à la compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead;

Le 3e (bill n° 19), déposé par M. Cash, concernant la compagnie du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest;

Le 4e (bill n° 20), déposé par M. German, relatif à la compagnie du pont Mather et de puissance hydraulique de ce nom;

Le 5e (bill n° 21), déposé par M. Smith, Nanaimo, concernant la compagnie du chemin de fer Vancouver et l'île Lulu.

M. KYTE.

LOI A L'EFFET DE MODIFIER LA LOI DES ELECTIONS FEDERALES.

M. SAMUEL SHARPE (Ontario-nord) demande à déposer un projet de loi, (n° 16), modifiant la loi des élections fédérales.

—Monsieur l'Orateur, dans un grand nombre de divisions électorales les sous-présidents du scrutin ont toujours eu pour habitude, à la fermeture des bureaux de votation, de permettre l'entrée de ces derniers au public alors que se fait le décompte des votes enregistrés. Le but de la modification que je propose est de forcer ce fonctionnaire d'exclure le public, en la circonstance dont je parle. Ce projet de loi édicte une amende au président du scrutin qui refuserait d'observer cette stipulation. Il est également question d'une amende qu'on pourrait réclamer de toute personne qui refuserait de se retirer du bureau de scrutin à la demande de ce fonctionnaire pendant que l'on compte les bulletins déposés.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

COMITES PERMANENTS.

Sir WILFRID LAURIER propose:

Qu'on ajoute le nom de M. Gilbert aux comités suivants: chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, comptes publics et agriculture.

COMMISSION D'ECONOMIE INTERNE.

Sir WILFRID LAURIER remet un message de Son Excellence le Gouverneur général dont M. l'Orateur donne lecture comme suit:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une minute approuvée du conseil nommant l'honorable Wm Stevens Fielding, ministre des Finances, l'honorable Louis Philippe Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries et ministre de la Défense navale, l'honorable Wm Paterson, ministre des Douanes, et l'honorable Wm Pugsley, ministre des Travaux publics, pour agir de concert avec M. l'Orateur aux fins et conformément aux dispositions du onzième chapitre des Statuts révisés du Canada de 1906, intitulé: Loi relative à la Chambre des communes.

SUITE DU DEBAT SUR L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McGiverin pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session,—de l'amendement de M. Monk,—et du sous-amendement de M. Borden.

M. W. B. NORTHRUP (Hastings-est): Monsieur l'Orateur, il y a environ dix-huit ans, j'avais l'honneur de proposer l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai profité de la circonstance pour exprimer en toute liberté que l'heure était arrivée pour le Parlement de s'arrêter quelque peu pour réaliser notre situation au point de vue